[illegible] Mais, mais, mais, [illegible] Et, [illegible] Eugénie Fougère, c'est à Vichy qu'elle entre également en relations avec Bassot; enfin, [illegible] Paris. Elle [illegible] une situation presque misérable, et a recours à une [illegible], qui est l'attache comme dame de compagnie, moyennant les bulletins et cent francs par mois.

Renseignements de la Sûreté

D. Mais... — Tu dis vrai, mon ami. Il avait pris sur moi une influence énorme, et m'a facilité [illegible] qu'on m'a [illegible] pour vivre ensemble. Pour les journaux [illegible] Bassot.

On jour, avant mon départ pour Aix avec Eugénie Fougère, il me dit : « J'ai besoin d'argent, tu devras chercher, en parmi les dames que tu connais, il n'y en a pas une qui me prêterait 5 francs. »

D. Et n'est alors que vous fit parler d'Eugénie Fougère ?

R. Je ne me souviens pas.

D. Je vous en rafraîchirai la mémoire. Vous vous êtes rendu à Aix avec Eugénie Fougère. Celle-ci n'a en mains qu'une somme de 1,800 francs, mais elle a emporté vos ses bijoux. Que signifie la correspondance que vous échangez alors avec la fille Champion, une de vos amies de Paris?

R. Mais cette correspondance est des plus anodines.

D. Pourquoi donc lui demandez-vous de vous envoyer du chloroforme ?

R. (Après une courte hésitation). Pour tuer mon prétendu rival, Eugène Fougère, qui, disais-je, nous faisait veiller trop tard, la domestique et moi.

D. Vous écrivez aussi à Bassot qui se trouve à Vichy.

R. Oui. Dans une des premières lettres, je lui disais même que j'étais venue à Aix avec Eugène Fougère. Il m'avait dit : « Ne sois pas bête, ne t'en fais pas, ne t'en fais pas. Je m'occupe de tout. Je m'occupe de voler Eugène Fougère, que le chose doit être pour moi, facile à faire, que je lui dois bien cette preuve d'affection. Il lui répondra qu'il ne saurait que Eugène a l'habitude de ne jamais se séparer de ses bijoux et que tous les soirs, elle les enferme dans un sac à main qu'elle place dans un coffre, lequel coffret est mis dans sa malle.

Le président. — Oui, vous aviez l'air de refuser de vouloir voler, mais vous donniez toutes les indications nécessaires pour qu'on pût le faire.

Nous arrivons aux premiers jours de septembre. Que se passe-t-il ?

R. Que Bassot, qui ne pouvait se faire à cette idée qu'en ne pût pas voler Eugénie Fougère, m'écrit pour me dire qu'il a sous la main un ami sûr, un « complice » qui se chargera de l'opération, que cet ami va se rendre à Aix, qu'il me cherchera au casino, et que je le reconnaîtrai au signalement qu'il m'en donne ; Il ne me restera qu'à le conduire dans notre ville. Et les choses se sont ainsi passées. Jamais je n'ai cru qu'on dût assassiner Fougère. On devait seulement la voler.

D. Comment supposiez-vous, n'ayant pas eu, soutenez-vous, de conversations avec Lardermann, qu'il ait directement trouvé les bijoux ?

L'interrogatoire porte alors sur le drame du 19 septembre; une lecture en consistant les détails. Le Giriat, une fois de plus, affirme que de sa complice d'un vol, mais non d'un assassinat.

Le président. — Il y a quelque chose qui démontre que, sur ce point, vous ne dites pas la vérité : ce est votre empressement à celui qui vous a soutenez-vous, surprise dans votre sommeil.

« Et la bonne ? » interroge-vous. Il vous répond : « Elle est faite ! » Cette réponse vous étonnamme.

R. Je n'ai pas de tout compris qu'elle voulut signifier que la bonne avait été assassinée. Du reste, j'ai failli moi-même être tuée, et c'est miracle que je ne le sois pas.

D. Allons donc ! L'agression dont vous dites avoir été victime de la part de Lardermann n'est qu'une indignante comédie.

R. Le médecin qui m'a soignée vous dira si j'ai joué la comédie. J'étais, des pieds à la tête lignotée comme un saucisson ! Ma conviction est que vous en êtes tout aussi.

Le président. — Ce n'est pas la conviction de ceux qui ont été des premiers à vous secourir ; ceux-là vous ont charmée. Ils affirmèrent qu'ils ne vous ont pas trouvé l'attitude d'une victime.

R. Pourquoi, dès lors, ne cessaient-ils de me dire : « Pauvre enfant ! vous l'avez échappé belle ! »

Enfin, le Giriat est guéri. Elle va passer quelques jours à Lyon et à Saint-Etienne, puis elle rentra à Paris, vers le 6 octobre. Elle apprend Bassot rue Lafayette, avec Lardermann, mais ne lui parle pas. Il en va tout autrement le lendemain.

Le Giriat. — Les premiers mots de Bassot en m'accostant furent : « Tu t'en es bien compliquée ! Tu as été épatante ! — Comment, me suis-je écrié, épatante, alors que j'ai failli mourir ? — Ce n'est pas de ta faute, mais, mais, tu t'y prends si mal, on n'a pas voulu te tuer, et la preuve c'est que tu es là ! — Il pourrait avoir tué, questionnai-je. — Ah ! me répondit-il, c'est qu'il a été impossible de faire autrement. On a dû étrangler la bonne pour l'empêcher de crier. Quant à Fougère, elle est morte de frayeur. — Quoi qu'il en soit, insistai-je, il est vraisemblablement qu'on a dû tuer. » Il fut assez de bonne humeur à répondre : « Pourquoi te plaindre, puisqu'on a fait le coup et bien plus malheureux, il ne peut plus dormir d'avoir passé deux heures auprès du cadavre de la bonne. »

Bassot fait photographie geste de désagrément :

Le président. — L'autopsie a démontré que la bonne avait été frappée pendant son sommeil.

L'interrogatoire a fait ensuite au récit du crime, que le Giriat avait fait à la fille Champion. Dans ce récit, le Giriat aurait donné à entendre à sa maîtresse, qu'il n'avait pas l'intention, qu'elle avait de jouer un rôle actif dans l'exécution du crime.

Le Giriat. — Je n'ai jamais rien dit de semblable à la Champion. Elle ne fait que répéter que ce qu'elle avait lu dans les journaux.

Le président. — Il n'y a pas que la fille Champion pour vous accuser. Il y a aussi Lardermann. Lui aussi vous accuse notamment dans la lettre que, quelques jours avant de se brûler la cervelle, il écrivait pour M. Flamand.

R. Ainsi donc, j'aurais tué deux femmes dans l'espoir de hériter de l'une d'elles, dont l'autre était non-amie. J'aurais tué pour voler, j'aurais pris de l'argent et des bijoux et j'aurais revolé ces objets, et ces bijoux étaient de la chaîne à laquelle je ne puis, en raison, en qui était disparaître. Voyons, messieurs le président, est-ce seulement vraisemblable ?

D. Pourquoi Lardermann vous aurait-il tué aussi ?

R. Par vengeance. N'avait-il pas, en effet, [illegible] Bassot, non pas son nom, mais son surnom, [illegible]

Sur ces mots, l'audience est suspendue.

Interrogatoire de Bassot

A midi, l'audience est suspendue. A la reprise, à deux heures, le président interroge Bassot : Tu avoues bien que j'ai pu demeurer complice d'avoirs et dont le vous est parlé hier, d'après le témoignage de Mme Lardermann, qui a déposé hier. Je ne dis pas que j'ai pu demeurer complice d'avoirs et dont le vous est parlé hier, d'après le témoignage de Mme Lardermann, qui a déposé hier. Je ne dis pas que j'ai pu demeurer complice d'avoir jamais demandé 5 francs à quelqu'un moyens d'existence.

Après avoir passé en revue quelques dépenses de fausse monnaie, Bassot tente à Lyon, un complotir financier qui devait assurer son existence opulente, dit-il, [illegible]

D. C'est à cette époque, 1902, que vous avez connu Pierrette Renaud ?

R. Oui.

D. Que faisait-elle ?

R. Elle posait comme modèle et aimait la vie joyeuse.

D. Vous faisiez bourse commune ?

R. Oui, ce qui ne veut pas dire que je vivais de sa prostitution.

Ne pouvant seule suffire à tous ses besoins, je formai simplement les yeux sur sa conduite.

Une vive discussion se produit entre Bassot et la Giriat à propos du départ de celle-ci pour Aix-les-Bains. La Nubienne traite Bassot de mauvais.

Bassot sentant la chose de l'existence d'autres complice qui aurait fait à la Giriat des propositions criminelles.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Le Conseil municipal de Paris et l'enseignement

Paris, 1er juin. — Le bureau du nouveau Conseil municipal va examiner une pétition de la Fédération nationale des mineurs de France, qui demande que soit être présentée par M. Colly, un des deux vice-présidents. La Fédération expose qu'il a été décrété à son sociétaire (on se rappelle ce vol commis à la Bourse du Travail de Paris) une somme de 6.000 francs destinée à faire face aux frais du Congrès qui s'est tenu à Douai le 18 mai dernier. La Fédération demande le versement de lui allouer une subvention de 1.000 fr. pour la dédommager en partie de la perte qu'elle a subie.

Le nouveau bureau proposera très prochainement au Conseil de faire aux mineurs une réponse favorable.

Les procès du Téléphone

Paris, 1er juin. — La 11e chambre correctionnelle de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par l'administration des Téléphones à deux de ses employés, M. Belloche et Mlle Sylvine, pour insultes aux téléphonistes.

M. Belloche a été condamné à 100 francs d'amende, s' attendu, dit le jugement, que l'offense a été directe. »

Mlle Sylvine, dont l'affaire fit tant de bruit, a bénéficié d'un acquittement, les paroles injurieuses qu'on lui reprochait « n'ayant pas été adressées directement à la téléphoniste, mais à la surveillante pour être rapportées à la téléphoniste ». Ce passage de l'interrogatoire est à citer :

Vous aurez dit à la surveillante : « Où recevez-vous vos leçons ? Mlle Fou-sous-elles ? Ce sont des vachères et des filles. Elles auraient dû être dans une autre maison ! »

— Je n'ai pas dit cela.

— Vous aurez ajouté : « Je regrette ne pas être à côté de la téléphoniste, j'aurais du plaisir à la gifler. »

— Je n'ai pas dit cela, répète Mlle Sylvine; du reste, je n'ai jamais eu la pensée d'injurier les téléphonistes. Je ne les ai jamais appelées des vachères, de la même manière que j'aurais dit : « Elles n'auraient donnée des chaussures. »

— D'autre part, vous aurez reconnu, devant M. Brisadel, commissaire de police, les insultes de vachères et de filles, et ajouté : « Je les ai traitées comme elles le méritent. »

— Ce n'est pas vrai, déclare énergiquement Mlle Sylvine, l'administration ne m'a demandé aucune explication, et c'est ce que je lui reproche. Je n'admets pas qu'on me coupe sans m'entendre.

Obsèques du caporal Baconnet

Paris, 1er juin. — Les obsèques du caporal Baconnet, mort dimanche au cours de la « Marche de l'armée », ont été célébrées cet après-midi, à 3 h. 1/2, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Le cercueil est sorti par la porte donnant sur le boulevard de Port-Royal.

Le cortège s'est formé aussitôt.

En tête marchaient les représentants du Ministre de la Guerre et du Gouverneur militaire de Paris.

De chaque côté du char funèbre des soldats du 23e colonial, en armes, faisaient la garde d'honneur.

Une délégation du 131e régiment d'infanterie, régiment auquel appartenait le caporal Baconnet, terminait le cortège.

Plusieurs couronnes ornées de rubans tricoloures avaient été déposées sur le cercueil.

Le cortège, comprenant environ soixante-cinq personnes, s'est rendu à la chapelle du Val-de-Grâce, d'où le corps a été dirigé vers la gare de Lyon.

L'inhumation aura lieu à Mâcon.

Le *Matin* était représenté par son administrateur, M. Madeline, par M. Georges Grippon, rédacteur sportif, et par le capitaine Humbert, organisateur de la course.

Un tamponnement à la gare Saint-Lazare

Paris, 1er juin. — Un tamponnement qui a causé une certaine émotion, s'est produit à une heure de l'après-midi, à la gare Saint-Lazare, faisant une dizaine de victimes. Disons de suite qu'aucune d'entre elles n'a été gravement blessée.

A une heure cinq, le train de voyageurs 410 venant de Manlas, entrait en gare. Par suite d'une fausse manœuvre, il s'engagea sur la voie 21, où stationnait une rame de wagons remorqués par la machine 33.

Le choc fut assez violent : plusieurs tamponnés du train tamponneur furent brisés ou fausés. Deux voitures, l'une de seconde, l'autre de troisième classe, déraillèrent.

Une dizaine de voyageurs blessés furent soignés au service médical de la gare par le docteur Ribaille. Comme ils n'avaient que des contusions sans gravité, ils purent tous, après un pansement, regagner leur domicile ou vaquer à leurs occupations.

Seul, le conducteur du train tamponné, M. Méchemin, âgé de 50 ans et demeurant à Mantes, a été plus grièvement blessé. Il a une plaie à l'arcade sourcilière droite et des contusions au cou et au larynx. Mécanoïens son état n'inspire aucune inquiétude.

Les dégâts matériels sont peu considérables. Seul le train de voyageurs a été endommagé.

Suppression du concours général

Paris, 1er juin. — La commission des inspecteurs et des professeurs réunis à la Sorbonne vient de décider de présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique un vœu tendant à la suppression du concours général.

En conséquence de ce vœu, les examens pour le concours général, qui devaient prochainement commencer, n'auront pas lieu.

Le temple

Cherbourg, 1er juin. — Depuis plusieurs jours, de violents orages ont éclaté sur Cherbourg, mais jusqu'à présent, aucun n'avait la nuée et aux abords qu'une quantité considérable de poissons frais à la surface.

L'autorité municipale avisée, un phénomène, a donné ordre aux ensemblerions de vidanger les bigues de bouillies ; en casino, en effet, que l'orage n'ait fait exploser quelques torpilles, ainsi que cela se produit à Cherbourg, nécessitant de nombreuses réparations.

Mais, dès ce matin, les pêcheurs, en allant en mer, ont constaté que les bigues de bouillies, devant, à la suite de l'orage, [illegible]

Le Giriat. — Je ne dis pas que j'ai pu demeurer complice d'avoirs et dont le vous est parlé hier, d'après le témoignage de Mme Lardermann, qui a déposé hier. Je ne dis pas que j'ai pu demeurer complice d'avoir jamais demandé 5 francs à quelqu'un moyens d'existence.

Après avoir passé en revue quelques dépenses de fausse monnaie, Bassot tente à Lyon un complotir financier qui devait assurer son existence opulente, dit-il, [illegible]

D. C'est à cette époque, 1902, que vous avez connu Pierrette Renaud ?

R. Oui.

D. Que faisait-elle ?

R. Elle posait comme modèle et aimait la vie joyeuse.

D. Vous faisiez bourse commune ?

R. Oui, ce qui ne veut pas dire que je vivais de sa prostitution.

Ne pouvant seule suffire à tous ses besoins, je formai simplement les yeux sur sa conduite.

Une vive discussion se produit entre Bassot et la Giriat à propos du départ de celle-ci pour Aix-les-Bains. La Nubienne traite Bassot de mauvais.

Bassot sentant la chose de l'existence d'autres complice qui aurait fait à la Giriat des propositions criminelles.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Le Conseil municipal de Paris et l'enseignement

Paris, 1er juin. — Le bureau du nouveau Conseil municipal va examiner une pétition de la Fédération nationale des mineurs de France, qui demande que soit être présentée par M. Colly, un des deux vice-présidents. La Fédération expose qu'il a été décrété à son sociétaire (on se rappelle ce vol commis à la Bourse du Travail de Paris) une somme de 6.000 francs destinée à faire face aux frais du Congrès qui s'est tenu à Douai le 18 mai dernier. La Fédération demande le versement de lui allouer une subvention de 1.000 fr. pour la dédommager en partie de la perte qu'elle a subie.

Le nouveau bureau proposera très prochainement au Conseil de faire aux mineurs une réponse favorable.

Les procès du Téléphone

Paris, 1er juin. — La 11e chambre correctionnelle de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par l'administration des Téléphones à deux de ses employés, M. Belloche et Mlle Sylvine, pour insultes aux téléphonistes.

M. Belloche a été condamné à 100 francs d'amende, s' attendu, dit le jugement, que l'offense a été directe. »

Mlle Sylvine, dont l'affaire fit tant de bruit, a bénéficié d'un acquittement, les paroles injurieuses qu'on lui reprochait « n'ayant pas été adressées directement à la téléphoniste, mais à la surveillante pour être rapportées à la téléphoniste ». Ce passage de l'interrogatoire est à citer :

Vous aurez dit à la surveillante : « Où recevez-vous vos leçons ? Mlle Fou-sous-elles ? Ce sont des vachères et des filles. Elles auraient dû être dans une autre maison ! »

— Je n'ai pas dit cela.

— Vous aurez ajouté : « Je regrette ne pas être à côté de la téléphoniste, j'aurais du plaisir à la gifler. »

— Je n'ai pas dit cela, répète Mlle Sylvine; du reste, je n'ai jamais eu la pensée d'injurier les téléphonistes. Je ne les ai jamais appelées des vachères, de la même manière que j'aurais dit : « Elles n'auraient donnée des chaussures. »

— D'autre part, vous aurez reconnu, devant M. Brisadel, commissaire de police, les insultes de vachères et de filles, et ajouté : « Je les ai traitées comme elles le méritent. »

— Ce n'est pas vrai, déclare énergiquement Mlle Sylvine, l'administration ne m'a demandé aucune explication, et c'est ce que je lui reproche. Je n'admets pas qu'on me coupe sans m'entendre.

Obsèques du caporal Baconnet

Paris, 1er juin. — Les obsèques du caporal Baconnet, mort dimanche au cours de la « Marche de l'armée », ont été célébrées cet après-midi, à 3 h. 1/2, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Le cercueil est sorti par la porte donnant sur le boulevard de Port-Royal.

Le cortège s'est formé aussitôt.

En tête marchaient les représentants du Ministre de la Guerre et du Gouverneur militaire de Paris.

De chaque côté du char funèbre des soldats du 23e colonial, en armes, faisaient la garde d'honneur.

Une délégation du 131e régiment d'infanterie, régiment auquel appartenait le caporal Baconnet, terminait le cortège.

Plusieurs couronnes ornées de rubans tricoloures avaient été déposées sur le cercueil.

Le cortège, comprenant environ soixante-cinq personnes, s'est rendu à la chapelle du Val-de-Grâce, d'où le corps a été dirigé vers la gare de Lyon.

L'inhumation aura lieu à Mâcon.

Le *Matin* était représenté par son administrateur, M. Madeline, par M. Georges Grippon, rédacteur sportif, et par le capitaine Humbert, organisateur de la course.

Un tamponnement à la gare Saint-Lazare

Paris, 1er juin. — Un tamponnement qui a causé une certaine émotion, s'est produit à une heure de l'après-midi, à la gare Saint-Lazare, faisant une dizaine de victimes. Disons de suite qu'aucune d'entre elles n'a été gravement blessée.

A une heure cinq, le train de voyageurs 410 venant de Manlas, entrait en gare. Par suite d'une fausse manœuvre, il s'engagea sur la voie 21, où stationnait une rame de wagons remorqués par la machine 33.

Le choc fut assez violent : plusieurs tamponnés du train tamponneur furent brisés ou fausés. Deux voitures, l'une de seconde, l'autre de troisième classe, déraillèrent.

Une dizaine de voyageurs blessés furent soignés au service médical de la gare par le docteur Ribaille. Comme ils n'avaient que des contusions sans gravité, ils purent tous, après un pansement, regagner leur domicile ou vaquer à leurs occupations.

Seul, le conducteur du train tamponné, M. Méchemin, âgé de 50 ans et demeurant à Mantes, a été plus grièvement blessé. Il a une plaie à l'arcade sourcilière droite et des contusions au cou et au larynx. Mécanoïens son état n'inspire aucune inquiétude.

Les dégâts matériels sont peu considérables. Seul le train de voyageurs a été endommagé.

Suppression du concours général

Paris, 1er juin. — La commission des inspecteurs et des professeurs réunis à la Sorbonne vient de décider de présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique un vœu tendant à la suppression du concours général.

En conséquence de ce vœu, les examens pour le concours général, qui devaient prochainement commencer, n'auront pas lieu.

Le temple

Cherbourg, 1er juin. — Depuis plusieurs jours, de violents orages ont éclaté sur Cherbourg, mais jusqu'à présent, aucun n'avait la nuée et aux abords qu'une quantité considérable de poissons frais à la surface.

L'autorité municipale avisée, un phénomène, a donné ordre aux ensemblerions de vidanger les bigues de bouillies ; en casino, en effet, que l'orage n'ait fait exploser quelques torpilles, ainsi que cela se produit à Cherbourg, nécessitant de nombreuses réparations.

Mais, dès ce matin, les pêcheurs, en allant en mer, ont constaté que les bigues de bouillies, devant, à la suite de l'orage, [illegible]

LA GUERRE

russo-japonaise

L'accalmie continue sur les deux théâtres de Feng Houng-Tchen et du Liao-Toung. L'ennemi semble de plus en plus peur pour un des épisodes fortuits qui ne naissent que de l'inactivité des troupes et de l'intention forme de ne pas les employer rarement, s'amplifient elles-mêmes, et l'initiative des sous-ordres provoque de ces combats partiels qui maintiennent leur monde en haleine, sans déconsidérer leurs chefs.

L'affaire du 30 à Vafangou (70 kilomètres au sud de Kai-Ping) paraît semblable à celle qui se déroula le 26 mai dernier, et dont le général Kouropatkine rendait compte dans sa dernière dépêche.

Le fait que Siou-Yen n'est pas occupé, donne de la vraisemblance au récit d'après lequel les premières troupes débarquées à Ta-Kou-Chan auraient suivi le littoral pour raffiler l'armée du général Oku ; ces troupes seraient les 5e et 11e divisions.

La tentative d'un bouteillage effectuée dans la nuit du 28 au 29 rappelle, par la forme, les essais intermittents qui les Japonais ont fait pour barrer l'entrée du port ; mais le sens de l'opération est cette fois nouveau. Elle se rattache à l'investissement, dont elle fait partie intégrante ; si les Russes avaient pu, les Russes pour se donner la liberté de passer de Port-Arthur et d'aller débarquer dans le golfe de Petchili, les Japonais veulent le bloquer pour le rendre inoffensif. Les marins : il s'agissait entrefois de les empêcher de sortir, il s'agit cette fois de les empêcher de combattre ; on prétend que la mule le Gregorieff a se détruire eux-mêmes, soit à devenir, avec la place même, un butin pour les assiégeants.

Le mouvement tournant des Japonais

Londres, 1er juin. — On annonce de Tokio que les forces du général Kuroki ont eu un engagement sérieux avec les Russes, qui, c'est à dire à 32 kilomètres, au nord-est de Kuntuien, localité située très au nord-est de Feng-Houng-Tcheng.

Cette nouvelle est importante, car elle montre que l'aile droite de la première armée japonaise enveloppe lentement, mais sûrement, l'aile gauche du général Kouropatkine.

Les correspondants des journaux anglais indiquent tous que la lenteur de la marche des Japonais est causée par l'état déplorable des routes absolument bloquées par les pluies du printemps et qu'il faut refaire. Le général Kuroki a employé toutes ses troupes à cette besogne, aussi bien la cavalerie que l'infanterie.

Rien n'est venu confirmer la nouvelle d'ailleurs parfaitement invraisemblable, que le général Kouropatkine se soit décidé à quitter Liao Yang pour marcher au secours de Port-Arthur. Les forces japonaises de la première armée ont été continuellement augmentées depuis un mois et elles peuvent couper une centaine de mille hommes. Si Kouropatkine se mettait en mouvement avec une menace pareille sur son flanc, il s'exposerait à un terrible désastre.

Bruit d'une grande victoire japonaise

Londres, 1er juin. — Le *Central News* reçoit de Tokio la dépêche suivante, que nous publions sous les plus expresses réserves :

« Le général Kuroki aurait complètement défait le général Kouropatkine. Plusieurs canons auraient été pris, et des escadrons entiers de cosaques seraient prisonniers. »

(Agence l'Information.)

Londres, 1er juin. — Les journaux publient la dépêche suivante de Tokio, sous toutes réserves, aucune information de ce genre ne nous étant parvenus ni du côté russe, ni du côté japonais :

« Une dépêche de Tokio annonce que le général Kuroki a défait complètement le général Kouropatkine près de Sou-Mou-Tsé. Les Russes ont abandonné toutes leurs positions à l'est d'Hai-Tcheng. Des canons et de nombreux cosaques ont été pris ». — *(Havas).*

La première partie de ce télégramme se rapporte probablement à l'engagement de Tchu-ho, aux environs de Sai-ma-tse (Sou-me-tsé), dont nous parlons plus haut et qui a eu lieu au nord-est de Feng Houng-Tcheng.

L'évacuation des positions russes à l'est de Hai-Tcheng se rapporterait aux opérations qui ont lieu autour de Niou-Tchouang et sur la voie ferrée de Port-Arthur à Liao-Yang, auxquelles appartient l'engagement de Vafangou, dont il est question dans la dépêche du général Kouropatkine.

Les pertes japonaises

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — On mande de Moukden, 1er juin :

Les nouvelles précises manquent touchant la destruction du croiseur cuirassé japonais *Asama*.

« On sait, de source sûre, que dans le bois Kerr, outre un torpilleur et l'aviso *Mgalon*, un croiseur a aussi été coulé.

« En ce qui concerne le cuirassé *Fuji*, on dit qu'il s'est échoué sur un récif près de l'île Mbuoro. Il est gardé par des torpilleurs japonais. »

En Russie

Les journaux de Saint-Pétersbourg s'efforcent de réagir contre le pessimisme qui envahit de plus en plus le public russe à mesure que les agences télégraphiques lui fournissent les détails de l'affaire de Kin-Tchéou.

La *Journal de la Bourse Gazette* s'élève contre le découragement auquel le peuple russe pourrait se laisser aller.

Le *Novoie Vremia* reproduit les paroles du général Kouropatkine : « Patience! patience! patience ! et j'encourage les « nerveux » à ne pas perdre de vue les épreuves que, la Russie a pu traverser, sont compromettre sa situation de grande puissance.

Effets économiques de la guerre

Une lettre envoyée de Nagasaki au *Standard* contient des renseignements intéressants sur l'état financier et commercial du Japon à la fin de mai.

Il s'est produit une grande sortie d'or depuis le commencement de l'année. On l'évalue à 41 millions de yens. La dette d'or de la Banque du Japon ne s'élevait plus qu'à 90 millions de yen.

Il faut noter que la plus grande partie des paiements et des bénéfices de guerre sont payés à l'étranger sous forme de traites.

Le commerce intérieur ne paraît pas souffrir beaucoup de la guerre, sauf le commerce d'objets de luxe. Le commerce du vin qui avait baissé beaucoup au début de la guerre, est remonté très sensiblement.

Il est sur à 3 yens par jour l'entretien d'un soldat japonais sur le continent asiatique — c'est le chiffre auquel on est arrivé dans la guerre sino-japonaise. Le coût de la guerre doit rentrer aux Japonais pas de 45 millions par mois, sans les dépenses de la marine.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Le ministre des colonies à Saint-Omer

A l'occasion de l'inauguration de sa magnifique gare, la Compagnie du Nord a, en compagnie de sapeurs-pompiers, la ville de Saint-Omer organisé, pour les dimanche 12 et lundi 13 juin, un grand festival de musique d'harmonie, fanfares et orphéons, avec une fête militaire et sur la cible pour les compagnies.

M. Beauregard, ministre des colonies, a bien voulu accepter la présidence de ces fêtes qui promettent d'être très animées et très belles.

En voici succinctement le programme :

Dimanche 12 juin. — De 10 heures du matin à midi, réception par la municipalité, en l'Hôtel-de-Ville, des sociétés de musique, orphéons et sociétés de pompiers.

A 11 h. 3/4, arrivée de M. le Ministre, inauguration officielle de la gare.

A 1 heure 1/4, défilé de l'Hôtel de la Sous-Préfecture des corps constitués et des administrations publiques.

A 2 heures, visite de l'Hôpital Saint-Louis.

A 2 heures 1/4, revue sur la Grande-Place de toutes les sociétés et corps de sapeurs-pompiers, défilé après lequel le festival commencera sur chacun des kiosques affectés aux musiques d'harmonie et aux fanfares.

A 3 heures, visite du Musée commercial, par M. le Ministre des colonies.

A 4 heures, banquet offert à M. le Ministre à l'Hôtel des Sapeurs-pompiers.

Tirage et distribution des primes, proclamation et remise des prix d'appareil, de tenue, de défilé, etc.

A la chute du jour. — Illumination générale des édifices publics et de la Grande-Place. Bals publics.

Lundi 13 juin. — A midi, 6e individuel aux armes de guerre.

A 4 heures. — Fête de gymnastique scolaire, concert par la Musique communale.

A 9 heures. — Grand feu d'artifice. Bal public.

Nos compatriotes à Paris. — M. Emile Lante, secrétaire honoraire des *Rosati de Flandre* a prononcé mardi au rapport très apprécié sur les Congrès provinciaux du Nord à Paris, au *XXIIIe Congrès d'Economie sociale*, qui se tient en ce moment à l'Hôtel de la Société de Géographie, sous la présidence d'honneur de M. Cadet de Beaugrand, de l'Académie française.

Pour les blessés russes. — MM. Lemaire frères, maîtres de verrerie à Aniche, viennent de faire verser au Crédit Lyonnais, une somme de deux cents francs, produit d'une collecte faite entre eux et les ouvriers, comme souscription en faveur des blessés de l'armée russe.

LES GRÈVES

A Lille

La grève continue sans qu'aucun changement ne survienne.

Les réunions sont maintenant plus suivies.

Hier, à six heures et demie, plus de mille ouvriers se trouvaient rassemblés à l'Hôtel des Syndicats.

M. Delory, député, ancien maire de Lille, Renard, Inghels et Creton ont tour à tour pris la parole.

MM. Inghels et Creton ont annoncé à l'assemblée que la nouvelle municipalité, se mettant en contradiction flagrante avec les déclarations faites lors de son entrée à l'Hôtel de Ville, venait de convoquer de l'emploi qu'ils occupaient à la mairie.

Ils ont ensuite parlé de la fermeture de quelques cuisines populaires et des tracasseries de la police municipale, consécutives de la suppression de la tolérance à l'Hôtel des Syndicats.

La Lettre de la grève a envoyé au Maire la lettre suivante :

Monsieur le Maire de Lille,

A la date du 31 mai, vous nous avez informés de la fermeture de la cuisine populaire, de la rue Pomblet et de la porte de Canteleu, c'est-dire trois cuisines sur six, seraient fermées aux ouvriers grévistes.

Etant donné :

1° Que depuis votre arrivée à l'Hôtel de Ville vous avez supprimé les fournitures gratuites de charbon et des épices.

2. Que les trois cuisines qui restaient ouvertes ne suffisaient pas suffisamment à la cuisine des aliments nécessaires à la totalité de nos camarades.

L'assemblée générale tenue à l'Hôtel des syndicats le mercredi 1er juin a décidé de protester contre la décision vous avez prise, laquelle forcerait le moitié des grévistes à se passer de nourriture.

Dans ces conditions nous ne nous servirons plus des cuisines. Pour justifier cette mesure, qui ne tend à rien moins que affamer les ouvriers qui réclament des salaires rétentionnaires, un spinire les empêchant de mourir de faim, vous dites que vous êtes amenés à cela en raison de l'état des finances de la ville.

Cette raison sera jugée pour ce qu'elle vaut, surtout lorsque l'on sauve que le budget de 1904 contient un crédit de 20.000 fr. pour le fonctionnement des dites cuisines pour les deux périodes de thiver 1903-1904 et 1904-1905 et 1905-1906.

Il est peut se faire que la partie du crédit 1903-1904 soit épuisée, mais que l'autre ne l'est pas. C'est donc, comme nous le disions plus haut de votre part l'intention de l'amener par la faim les ouvriers à se livrer pieds et poings liés à vos amis les patrons.

Nous espérons que votre désir ne recevra pas satisfaction. Qu'en raison même de la mesure prise contre nous la solidarité ouvrière se fera plus grande, elle fera taire les quelques hommes dans les troncs de nos quotiens.

Ce qui permettra à nos femmes et à nos enfants de ne pas trop souffrir en attendant que les patrons finissent par nous rendre justice.

Agréez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Le Comité de la grève.

Fermeture des cuisines populaires

Voici la lettre envoyée au Comité de la grève par la Mairie :

Messieurs,

Comme suite à ma lettre du 26 mai dernier, j'ai l'honneur de vous informer qu'en raison de l'état de nos finances, nous nous trouvons dans l'obligation de ne pouvoir laisser ouvertes que trois cuisines populaires (Wazemes, Moulins, Bordeaux) qui continueront à fonctionner comme précédemment. Toutefois ces cuisines seront définitivement fermées le 15 juin.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire de Lille,
Lucien Cheby, adjoint.

Le gaz à l'Hôtel des Syndicats

La Fédération des Syndicats envoie à ses adhérents une note ainsi rédigée : « Vu que l'administration municipale, mettant obstacle au bon fonctionnement des Syndicats en supprimant l'éclairage, nous informe qu'à partir des secrétaires de syndicats sont invités à prendre des mesures pour assurer les réunions, les permanences, etc.

Changes dans les filatures

La grève des filatures vient encore de duelleur nouvelle commotion pour les ouvriers de filatures. Dans une réunion d'hier après-midi, un tribge de leur syndicat, rue Fédélarbe, les ouvriers tisseurs ont décidé l'arrêt des usines un jour par semaine.

A Armentières

Les patrons n'acceptent pas la réunion de la commission mixte

Conformément aux termes de la convention provisoire conclue entre les délégués patrons et les délégués ouvriers, M. Labbé, président de la commission mixte, en avait convoqué les membres, par lettres individuelles, pour lundi.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, sur sept délégués patrons, cinq ont répondu qu'ils ne se rendraient pas à la réunion. Les ouvriers auraient aussi été informés que la réunion ne pourrait avoir lieu faute de la présence du président.

Dans cet conflit, le président n'aura pas le syndicat du patronat, dont, semble-t-il, [illegible]

Les délégués ouvriers n'ont pas reçu l'invitation qui leur devait [illegible] de la municipalité des délégués patrons.

Il ne faut pas se dissimuler que la situation se tend de plus en plus.

Mouvements de troupes

Dans la nuit dernière, environ cinquante cuirassiers sont venus [illegible] hommes qui se trouvaient déjà à Armentières. M. le capitaine Pinon a pris le commandement des hommes de gendarmerie cantonnées à Armentières et à Houplines.

Dans le commencement de l'après-midi de vendredi, un escadron de cuirassiers de Lille est arrivé par la route d'Armentières ; il a été dirigé sur Houplines.

Vers trois heures, trois escadrons de 21e dragons, qui étaient stationnés à Aire-sur-la-Lys par train spécial ; l'un a été logé à Armentières, l'autre a été envoyé à Houplines pour remplacer le 2e escadron du 21e chasseurs qui séjourne à Lille.

A Houplines

On signale le passage à Houplines de citoyen Cibiac, maire de Lezaun, contrée textile importante comme en sait.

Réunion des délégués ouvriers

Les membres ouvriers de la commission mixte et des commissions des Syndicats d'Armentières et d'Houplines ont tenu une réunion mercredi au sujet de la réponse faite par le président de la délégation patronale.

Les décisions prises dans cette réunion ne sont pas connues.

Dernière Heure

MOUKHDEN

La guerre russo-japonaise

Depuis l'évacuation de Kinchéou, les Japonais ne bornent à assurer l'investissement de Port Arthur.

ROME

La France et le Vatican

Dans les milieux de Saint-Siège, on commente beaucoup le fait que depuis le départ de M. Nisti, le chargé d'affaires de l'ambassade, ne s'est pas présenté une seule fois au Vatican. Du consulère est était de Cosse, qui avait été chargé de traiter les affaires au cours, comme équivalent à une rupture complète entre la France et la papauté.

LONDRES

Les Koungousses

Une dépêche de Tché-Fou au *Standard* dit qu'avant l'entrée des Japonais à Dalny une bande de Koungousses s'est emparé du principal commerçant chinois de cette ville.

Ils demandent 50,000 sombloupes sur la rançon.

SAINT-PÉTERSBOURG

L'aggression contre le comte Lamsdorf

Le prince Alexis Dolgorouki, auteur de l'aggression contre le comte Lamsdorf sera, par ordre de l'empereur, soumis à un examen médical.

Le prince déclare avoir agi par ressentiment personnel.

BREST

Troubles graves

Une réunion publique organisée par la Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment a eu lieu ce soir dans la salle de la Bourse. Vingt délégations ouvrières étaient, dix de gendarmes à pied, ainsi qu'un bataillon d'infanterie colonisée, gardaient les abords de la Bourse. La foule accourue était si nombreuse, que plus de 2.000 personnes n'ont pu pénétrer dans la salle.

A l'issue de la réunion, 3.000 manifestants se rendirent vers la Chambre et devant la maison de M. Chevillotte, armateur, dont les vitres furent brisées contre la porte. Les gendarmes chargèrent. Plusieurs arrestations furent opérées. Les manifestants se dirigèrent ensuite au port du Commerce où une nouvelle charge eut lieu. Des pierres furent jetées contre les gendarmes. Plusieurs d'entre eux ont été blessés. La Bourse municipale et des maisons de commerce ont subi des dégâts sérieux.

M. Senno, commissaire central, a été atteint à l'épaule. Les maisons des armateurs seront gardées militairement toute la nuit.

ROUBAIX

**